

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ARTIGNOSC sur VERDON
Séance du 26 janvier 2024

Nombre de conseillers

en exercice 09

de présents 07

de votants 08

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six janvier à 18 heures et 05 minutes ;
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Serge CONSTANS, Maire,

Etaient Présents : Mmes Christine MESSAGER, Joëlle ROUVIER, Pascale SOLE ;

M. Jacques AVANIAN, Bernard DE WACHTER, Sylvain GARRON ;

Absente représentée : Mme Céline BARRE donne pouvoir à M. Serge CONSTANS ;

Etait absent : M. Joaquim DA CUNHA ;

Secrétaire de séance : Mme Christine MESSAGER ;

N° 2024-01-006

Pour : 08

Contre : 00

Abstention : 00

TERRITOIRE D'ENERGIE VAR : TRANSFERTS DE COMPETENCES DE LA
COMMUNE DE FLAYOSC ET MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 10 mars 2023, la commune de FLAYOSC a délibéré pour adhérer à la compétence N°07: « Réseau de prise de charge pour véhicules électriques (IRVE) » au profit de Territoire d'énergie Var.

Il ajoute que le comité syndical de « Territoire d'énergie Var » a délibéré le 12 décembre 2023 et acté cette adhésion et la modification des statuts du syndicat (modification du nom, suppression de la compétence N°5 « desserte du service public local de communications électroniques », modification de la compétence N°6 « organisation de la distribution publique de gaz » et complément de la compétence N°7 « réseau de prise en charge électrique »).

Monsieur le Maire précise que, conformément à l'article L5211-18 du CGCT et à la loi N°2004-809 du 13 août 2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ces transferts de compétences.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

Vu la délibération de la commune de FLAYOSC ;

Vu la délibération du comité syndical de « Territoire d'énergie Var » en date du 12 décembre 2023 ;

Considérant que, conformément à l'article L5211-18 du CGCT et à la loi N°2004-809 du 13 août 2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ces transferts de compétences par délibération du conseil municipal ;

- ❖ APPROUVE le transferts de la compétence N°07 de la commune de FLAYOSC au profit de « Territoire d'énergie Var » ;**
- ❖ APPROUVE les nouveaux statuts de « Territoire d'énergie Var » ;**
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision ;**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, elle peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de TOULON, par voie postale au 5 rue Racine - CS40510 - 83041 TOULON Cedex 9, ou par voie dématérialisée sur l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré à ARTIGNOSC sur VERDON
Les jours, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,
Christine MESSAGER



Le Maire,
Serge CONSTANS

